

FLOS

Règlement en matière d'écoconception (UE) 2019/2020 (et [UE] 2021/341)

Article 4 : instructions pour l'élimination

Afin de permettre la récupération des matériaux, les différents composants des produits Flos peuvent être séparés de façon à récupérer séparément les différents matériaux en fonction de leurs caractéristiques (acier, aluminium, laiton, verre, plastique, etc.).

- retour du produit en fin de vie au point de vente ou au centre de recyclage
- les luminaires et les batteries sont recyclables
- vous pouvez trouver le centre de collecte le plus proche au : www.quefairedemesdechets.fr

